

COMPTE-RENDU DETAILLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Session ordinaire du 30 mars 2015

Convocation de monsieur Michel BREUILH en date du 20 mars 2015

Etaient présents :

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Odile BOUYOUX, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Eliane CAMBON, Christèle COURSAT, Simone CROUZETTE, Betty DESSINE, Christine DUBECH, Simone DUMOND-FREYSSELINE, Nicole EYROLLES, Josette FARFAL, Ana-Maria FERREIRA, Christine FAURIE, Catherine GOUDOUR, Dominique GRADOR, Pauline GUERAUD, Denise GUILLAUMIE, Huguette MADELMONT, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Odile PEYRICAL, Nathalie THYSSIER, Stéphanie VALLE-PREVOTE.

Messieurs Bernard BARROT, Eric BELLOUIN, Alain BRETTE, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Alain CHEZE, Arnaud COLLIGNON, Bernard COMBES, Jean-Pierre CORREZE, Jacques DUBOIS, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHE, Jean-Marie FREYSSELINE, Marc GERAUDIE, Bastien GORSE, Serge HEBRARD, Michel JAULIN, Bernard JAUVION, Christophe JERRETIE, Yves JUIN, Jean-François LABBAT, Alain LAGARDE, Dominique LAPLACE, Jean-Jacques LAUGA, Jean-Christophe LECHIPRE, Bernard MALAURIE, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Paul RASSION, Pierre RIVIERE, Yannik SEGUIN, Alain SENTIER, Jean-Louis SOULIER, Marcel VIALLE.

Monsieur Jean-Luc RONDEAU ayant donné pouvoir à madame Betty DESSINE
Monsieur Arnaud LAGRON suppléant de monsieur Jean-Jacques BOSSOUTROT
Monsieur Henri DIGNAC suppléant de monsieur Floran GAYE

Secrétaire de séance : monsieur Bastien GORSE

Discours de monsieur Michel Breuilh à la suite du scrutin des 22 et 29 mars 2015.

Nous venons de vivre un scrutin important pour le territoire, celui des élections départementales. Je voudrais, en votre nom à toutes et à tous, saluer l'ensemble des collègues élus qui ont participé à ce temps de notre vie démocratique, quelle que soit leur sensibilité politique. La communauté d'agglomération est fortement liée à l'action du Département dans l'exercice même des compétences qu'elle exerce en lieu et place des communes. Je tiens à souligner la qualité du relationnel noué à ce jour avec les services et les élus départementaux en prenant quelques exemples :

- *celui de la contractualisation, via les co-financements apportés par le Département aux projets retenus dans le contrat mixte d'agglomération, volet pays ou volet urbain, et ce, avec un sens de l'écoute et une réelle volonté de co-construction,*
- *celui de la prestation apportée en matière de transports scolaires pour laquelle Tulle agglo a conventionné jusqu'à fin 2016, ainsi que l'entame de discussions très ouvertes pour le transfert de cette compétence, discussions qui seront vraisemblablement à poursuivre avec le niveau régional,*
- *celui des prestations d'ingénierie de grande qualité au travers de Corrèze ingénierie pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage des maisons de santé pluridisciplinaires de Tulle et de Corrèze ou bien encore le diagnostic bâtiminaire des sites ALSH,*
- *celui du développement économique avec la dynamique que le SYMA a su créer pour favoriser l'implantation d'activités industrielles importantes sur la zone de la Montane ; je pense à l'entreprise Bossoutrot qui ouvre ses portes dans les prochaines semaines, à Polytech ou à Eyrein Industrie.*

Une nouvelle fois, je tiens à remercier pour leur action tous les conseillers qui ont œuvré pour notre territoire et louer l'état d'esprit dans lequel le Département a souhaité placer et je l'espère poursuivre son action.

L'association des communautés de France propose d'établir un lien institutionnel fort entre le Département et les exécutifs intercommunaux, en privilégiant la notion de « conseil des territoires » :

- *mettre plus en adéquation périmètres intercommunaux et cadre électif des élus départementaux,*
- *renforcer la territorialisation des politiques départementales en les articulant avec les projets de territoire et en lien avec les compétences exercées dans ce cadre.*

Même si nous n'en sommes pas là, j'appelle de mes vœux le renforcement du dialogue entre le Département et les intercommunalités au travers de la mise en place d'une conférence départementale des exécutifs visant à préparer, par exemple, et en lien avec l'Etat, les futurs schémas départementaux d'accessibilité des services publics, tels que prévus par la loi NOTRe en cours de discussion au parlement.

Au-delà, et nous allons en débattre ce soir dans l'ordre du jour de notre conseil communautaire, je ne doute pas de la mobilisation de tous les élus départementaux du territoire, désormais en binôme apportant enfin la parité hommes/femmes dans l'assemblée départementale.

Je ne doute pas également de l'écoute attentive du futur exécutif pour répondre au mieux de nos possibilités respectives aux besoins en termes de services à la population et ce, en regard de l'intérêt général des projets susceptibles d'être portés par Tulle agglo.

Je vous remercie de votre attention.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 février 2015

Approuvé à l'unanimité

❖ Présentation du Projet d'agglomération 2014-2020

Rapporteur : monsieur Michel Jaulin

Pourquoi ce projet ? Pour mettre en cohérence la forme avec le fond, pour fédérer les acteurs, pour mobiliser les énergies autour d'ambitions communes.

Chantier prioritaire annoncé dès le début du mandat 2014-2020 par le président, l'élaboration du projet d'agglomération est le fruit de la réflexion des élus avec l'appui des techniciens de la communauté d'agglomération.

Lancé « officiellement » en juin 2014, 3 étapes se sont succédé :

1. Entre janvier et juin 2014, un diagnostic de territoire a été réalisé en partenariat avec l'INSEE Limousin et la Direction Départementale Territoriale de la Corrèze pour mettre en valeur les atouts et handicaps du territoire à partir de données fiables, récentes et de sources diverses.

Le 14 juin 2014, un séminaire réunissant tous les conseillers communautaires et maires a été organisé à Saint-Clément afin de présenter le diagnostic et échanger sur les enjeux du territoire.
2. 4 groupes de travail thématiques composés d'élus communautaires, d'élus municipaux et de chargés de missions, se sont réunis en juillet 2014 pour définir les objectifs stratégiques à atteindre sur 2014-2020. Puis, entre septembre et décembre 2014, les commissions de Tulle agglo ont pris le relais pour approfondir les axes stratégiques et flécher les actions prioritaires à porter sur 2015-2017.
3. Le pré-projet d'agglomération a été exposé aux élus municipaux et communautaires ainsi qu'aux agents du territoire le 26 janvier 2015 à Tulle.

Le document remis en séance est une version provisoire du document final, ni mis en forme, ni maqueté.

Il permet aux conseillers communautaires d'avoir une vision précise et globale du contenu du projet d'agglomération.

La version définitive maquetée pourra être remise lors du conseil communautaire d'avril.

Monsieur Michel Jaulin ajoute que le projet présente 3 dimensions :

La dimension systémique : aucune opération ne doit être isolée du reste du projet. Par exemple, entre l'économie, l'habitat, les transports et la petite enfance, il faut se poser la question des incidences ou du préalable.

La dimension de l'identité du territoire très rural avec une ville centre qui nécessite de rechercher l'équilibre et l'équité entre la ville centre et les bourgs communaux.

La dimension ingénierie susceptible de mettre en œuvre une intégration encore plus importante en termes de mutualisation et d'impact financier. Il doit y avoir équité du service rendu et équité des charges.

La mise en forme de ce document reste à faire mais le contenu est complet.

Monsieur Michel Breuilh précise que ce n'est pas un document de communication, mais un document sur l'orientation de notre action à décliner et à débattre tous les ans.

POLE RESSOURCES

1 / Affaires financières

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

1.1 - Débat d'orientations budgétaires 2015

Exécution budgétaire 2014

Le compte administratif 2014 se caractérise par une très bonne exécution du budget 2014.

- o Une exécution conforme aux inscriptions budgétaires (taux de réalisation) aussi bien en fonctionnement qu'en investissement = preuve d'un bon travail préparatoire et d'une sincérité budgétaire
- o Un haut niveau d'investissement (près de 7,5 M€ réalisé)
- o Une épargne nette de plus de 2 M€
- o Un niveau d'emprunt plus élevé qu'à l'accoutumée du fait de la souscription de l'emprunt nécessaire à la construction du centre de collecte des déchets (3,1 M€) sur 20 ans, avec malgré tout toujours une capacité de désendettement rapide.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 96 %, ce qui démontre la sincérité des inscriptions budgétaires initiales.

Globalement, les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions (96%). Les délais de perception de certaines recettes sont liés aux délais de réalisation de l'opération et peuvent intervenir l'année suivante.

Les dépenses d'investissements ont été réalisées à hauteur de 74 %. Le chapitre 204 connaît un moins bon pourcentage de réalisation car il s'agit de subventions d'investissement versées liées à la réalisation de travaux ou de construction par des tiers (construction du cinéma, opérations de réhabilitations ou de constructions en matière d'habitat). Si l'on intègre les restes à réaliser, la réalisation est de 92 %.

Les recettes d'investissements ont été réalisées à la hauteur de 80%.

Il est à noter un très gros effort du service « finances-comptabilité » pour le suivi et la perception des subventions d'investissement et de fonctionnement.

Affectation des résultats

Globalement pour la réalisation de l'exercice 2014 :

- ✓ sur la section d'investissement, s'agissant du résultat excédentaire de l'exercice de 381 110,71€, il convient de le diminuer du déficit antérieur (2013) de 2 196 918,35 €, ce qui génère un solde déficitaire de 1 815 807,64 €. A ce solde déficitaire, vient se rajouter un solde déficitaire des RAR de 263 823,19 €. Le besoin de financement est donc de 2 079 630,83 €.
- ✓ sur la section de fonctionnement, au résultat de l'exercice de 1 703 553,02 € il convient d'ajouter un excédent antérieur (2013) de 1 580 926,32 € ce qui génère un solde excédentaire de 3 284 479,34 €.

Le solde total de l'exercice (excédent total de fonctionnement – couverture du besoin d'investissement) est donc 3 284 479,34 - 2 079 630,83 = 1 204 848,51 €.

Cela signifie que l'affectation des résultats telle qu'elle apparaîtra au budget 2015 sera équilibrée en section d'investissement.

L'excédent effectif sera en recettes de fonctionnement pour le montant correspondant au solde total de l'exercice 2014 soit 1 204 848,51 €.

A titre comparatif, l'excédent effectif en recettes de fonctionnement au BP 2014 était de 1 580 926,32 €.

Épargne nette

L'épargne nette de l'exercice 2014 s'élèvera au compte administratif à 2 147 189,53 €.

Cela signifie que la section de fonctionnement a généré suffisamment d'excédent pour couvrir le remboursement de la dette (capital + intérêts) et a permis d'abonder la section d'investissement.

Concernant l'emprunt inscrit en 2014 (RAR inclus), il a été sollicité à hauteur de 3 808 848€ correspondant à 2 emprunts :

- l'un pour le centre technique à hauteur de 3 099 000 €
- l'autre pour financer les autres investissements à hauteur de 709 848 €

Orientations budgétaires 2015

- Un budget d'anticipation qui s'inscrit dans une vision prospective des recettes disponibles (intègre la baisse des dotations, la stabilité fiscale ...)
- Un budget sans modification des taux de fiscalité ménages ou entreprises
- Un budget avec un niveau d'investissement constant à hauteur de 7,3 M€ (5,3 M€ + 2 M€ avec les restes à réaliser) ayant un faible recours à l'emprunt (autour de 1 M€)
- Un budget qui « prend sa part » de l'effort national sur les finances publiques en surveillant son épargne de gestion (-300 K€ sur les charges courantes) et par un renforcement des mutualisations de personnel
- Un budget 2015 qui décline les premières orientations du projet d'agglomération posant ainsi les bases d'un nouvel élan communautaire.

Au 1^{er} janvier 2015, on recense 2 133 EPCI dont 226 communautés d'agglomération

Tulle aggro est une des plus petites agglomérations de France mais ce statut lui confère un niveau de dotation par habitant plus élevé (45,4 €/habitant soit entre 30% et 50 % de plus que les communautés de communes).

En contrepartie, Tulle aggro doit assumer plus de compétences.

En fonctionnement :

- o Les recettes de fonctionnement stagnent : prévisionnel de 30 M€ (300 K€ de moins que 2014) mais ces recettes reposent sur un panier diversifié de ressources limitant la fragilité de l'EPCI :
- Un produit de la fiscalité ménages et entreprises en augmentation de 2% du fait de l'augmentation des bases et d'une progression de la CVAE (valeur ajoutée des entreprises)
- Elles absorbent une partie seulement de la diminution de DGF (- 550 K€ estimé en 2015)
- o Des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec une action significative sur un fonds de concours concernant les charges de centralité de la ville-centre :
- Un effort sur les charges à caractère général (inscription budgétaire inférieure à l'inscription 2014)
- Concernant le personnel : un développement de la mutualisation avec la création de 2 services communs. Des recettes liées à ce chapitre en forte augmentation du fait du partage des coûts de personnel
- Une dotation de solidarité maintenue à toutes les communes = 430 K€
- Les participations aux syndicats, subventions sont conformes aux années précédentes avec un effort renforcé sur le SYMA du Pays de Tulle
- Au titre des fonds de concours, un maintien de la participation de Tulle aggro aux accueils de loisirs et au conservatoire à rayonnement départemental et une aide exceptionnelle de 400 K€ aux charges de centralité de la ville centre sur le centre aqua-récréatif

Tulle aggro veut maintenir sa politique de service public aux habitants sans gager ses possibilités d'actions et d'investissements en faveur de l'aménagement et du développement du bassin de Tulle.

En investissement :

Un niveau d'investissement qui pourrait s'établir à plus de 7 M€ avec les restes à réaliser 2014 :

- Poursuite des travaux de voirie à hauteur de 2,5 M€

- Confortement de l'équipement du service de collecte des déchets : renouvellement du matériel avec 2 BOM, de bennes ouvertes ; acquisition de conteneurs et colonnes de tri ; aménagement d'un quai supplémentaire à la déchetterie de Chamboulive
- Développement des investissements dans le domaine touristique
- Poursuite des aides aux particuliers et aux communes en matière d'habitat
- Investissements dans le haut débit
- Travaux sur les cours d'eau

Nouveautés :

- Mise en œuvre de la compétence « offre de santé » avec le lancement de la construction de 2 maisons de santé
- Mise en place d'un fonds de concours aux communes sur des dépenses concernant des équipements supra-communaux
- Réalisation d'équipements sportifs de proximité pour la jeunesse
- Préparation des chantiers sur la rivière Corrèze

Le financement de ces dépenses s'appuie sur un haut niveau d'autofinancement (près de 50%), de subventions et du FCTVA.

Le recours à l'emprunt correspondrait à 20% de ces dépenses soit environ 1 M€.

Monsieur Michel Breuilh rappelle le contexte très contraint, avec 550 000 € de baisse de DGF estimé. Le budget de fonctionnement baisse globalement de 300 000 €, soit de 1%, malgré la baisse des dotations, le budget d'investissement est maintenu par apport au réalisé 2014 et se situe autour de 7 000 000 €. Pourtant, il y a des inflexions importantes : en matière de ressources humaines, l'augmentation de 200 000 € concerne la carrière des agents (les avancements d'échelon), mais aussi les décisions sur l'évolution des services en l'absence de prises de compétences nouvelles, telles que le renforcement du service économique ou la création de deux services communs. Le schéma de mutualisation est à définir. Il est établi en liaison avec les communes et les personnels municipaux et communautaires, mais sans attendre, 2 services communs seront créés en juillet prochain. Il y a une stabilité des dépenses de fonctionnement malgré une montée en régime en matière de services. En ce qui concerne le service « autorisations d'urbanisme », il sera mis en place avec des agents du service urbanisme de la ville de Tulle et un recrutement sera réalisé (pour 9 communes concernées), puis il sera renforcé en 2017 pour répondre à l'augmentation des besoins (+17 communes). Le fait que la prestation ne soit pas compensée constitue un signal fort. En matière de commande publique, un agent de Tulle agglomération part à la retraite et va être remplacé et 2 agents de la ville de Tulle vont renforcer le service dans le cadre de la création du service commun. Monsieur Michel Breuilh note aussi les efforts portant sur le centre aqua-récréatif de Tulle, équipement de centralité, la création d'un fonds de soutien à l'investissement pour tous les investissements supra communaux et la réalisation des maisons de santé pluridisciplinaires.

Monsieur Christian Dumond regrette qu'il n'y ait pas les pourcentages sur les camemberts.

1.2 - Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Les conditions de mise en place et de fonctionnement sont définies au IV de l'article 1609 du Code Général des Impôts :

- La CLECT est instituée par le conseil communautaire qui en fixe la composition à la majorité qualifiée des 2/3 des membres du conseil communautaire,
- Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes membres,
- Le président et le vice-président sont élus parmi ses membres,
- Chaque commune dispose d'au moins un représentant,
- Elle peut faire appel à un ou des experts pour l'exercice de sa mission (trésoriers ...).

Lors de la précédente mandature, la composition était de 1 membre par commune, soit 37 membres. Cette répartition présente l'inconvénient de ne pas tenir du tout compte du poids démographique.

Le Bureau du 16 mars 2015 a retenu une proposition parmi plusieurs autres tenant partiellement compte du poids démographique.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le nombre de membres de la CLECT et les modalités de répartition entre communes à partir du tableau ci-après :

Commune	Population municipale 2015	Répartition des sièges
Tulle	14 336	8
Naves	2 338	2
Ste Fortunade	1 787	2
Seilhac	1 701	2
Chameyrat	1 583	2
Cornil	1 401	2
Laguenne	1 383	2
St Clément	1 318	2
St Mexant	1 212	2
Chamboulive	1 170	2
Lagraulière	1 144	2
Corrèze	1 143	2
St Germain-les-Vergnes	1 028	2
Favars	1 005	2
St Hilaire Peyroux	938	1
Lagarde-Enval	784	1
Gimel-les-Cascades	737	1
St Jal	655	1
Chanteix	580	1
Eyrein	512	1
Chanac-les-Mines	493	1
St Priest-de-Gimel	470	1
St Martial-de-Gimel	462	1
Ladignac-sur-rondelles	427	1
Le Chastang	366	1
Espagnac	338	1
Bar	316	1
St Salvadour	311	1
Orliac-de-Bar	273	1
Vitrac-sur-Montane	252	1
St Paul	214	1
St Bonnet-Avalouze	208	1
Pandrignes	169	1
Marc-la-Tour	165	1
Beaumont	111	1
Les Angles-sur-Corrèze	105	1
Pierrefitte	83	1
TOTAL	41 518	57

Les communes seront appelées à désigner leur(s) représentants.

Monsieur Marc Géraudie trouve qu'il n'est pas facile de se mettre d'accord à 36, et donc à 57 ce sera encore plus compliqué. Il propose de rester à 1 personne par commune. De cette manière, pour une fois, toutes les communes auraient le même poids.

Monsieur Michel Breuilh pense qu'on peut arriver à se mettre d'accord à 57, comme c'est le cas pour le conseil avec 67 élus. La dernière CLECT était représentée par 1 représentant par commune. Il faut néanmoins tenir compte du poids démographique et des bases fiscales très différents des communes. Le tableau du rapport est une proposition qui peut être discutée. Il propose de diminuer le nombre des représentants à 4 pour Tulle et de maintenir le reste, ce qui fait 53.

Monsieur Marc Géraudie observe qu'il y a derrière ce dispositif de vrais enjeux financiers et qu'il est nécessaire d'être au fait des finances publiques.

Monsieur Arnaud Collignon estime que la proposition validée par le Bureau est relativement équilibrée. L'important c'est d'arriver à prendre des décisions équilibrées. Il ne voit pas l'intérêt de la modifier.

Approuvé à l'unanimité

2 / Ressources humaines

Rapporteur : monsieur Pascal Cavitte

2.1 - Recrutement de saisonniers sur la période de juillet et août pour le service collecte des déchets et le service de la médiathèque intercommunale

Service collecte des déchets :

Il est nécessaire d'embaucher des agents saisonniers pour des durées de 3 à 6 semaines, du 15 juin au 15 septembre 2015. Sur la base d'une durée moyenne de 4 semaines par contrat, il sera nécessaire de recruter de 24 à 28 agents saisonniers.

Ces agents assureront les fonctions de ripeurs, d'agents d'accueil et d'entretien en déchetterie et plateforme de compostage.

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice brut 298.

Il est proposé au conseil communautaire de recruter des agents saisonniers sur la période du 15 juin au 15 septembre 2015 en nombre suffisant afin de pourvoir au remplacement des agents en congés annuels et d'assurer les activités supplémentaires liées à la période estivale.

Service de la médiathèque intercommunale :

Il est proposé d'assurer le fonctionnement du service en juillet et août, par le recrutement de 3 ou 4 ETP pour le mois de juillet et 3 ou 4 ETP pour le mois d'août. Ces agents assureront les fonctions d'agents d'accueil.

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice brut 298.

Il est proposé au conseil communautaire de recruter 6 ou 8 agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du service de la médiathèque durant la période estivale.

Monsieur Alain Penot souhaite avoir l'information de l'origine des agents saisonniers retenus et avoir des personnes recrutées sur un maximum de communes.

Monsieur Pierre Rivière demande pourquoi les communes n'ont pas toutes le même service de collecte.

Monsieur Jean Marie Freysseline explique que chaque année on recrute, en fonction des candidatures, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Monsieur Marc Géraudie demande quels sont les critères et comment s'effectue le recrutement. Il souhaite avoir la liste des agents recrutés, dans un esprit de transparence totale.

Monsieur Pascal Cavitte rappelle la règle des recrutements et assure qu'aucune commune n'est favorisée. Il indique que le tableau des candidats retenus sera transmis au prochain conseil.

Monsieur Michel Jaulin approuve l'idée de la diffusion des tableaux de recrutements.

Approuvé à l'unanimité

2.2 - Approbation de la convention de mise à disposition à titre individuel du poste de webmaster à la ville de Tulle

Tulle agglo et la ville de Tulle ont convenu en juillet 2012 de partager un agent sur les fonctions de webmaster pour le développement et le suivi de leurs sites internet et extranet. Il avait été indiqué que « cet agent pourrait intervenir à 50% à Tulle agglo et être mis à disposition à 50% de son temps de travail à la ville de Tulle sur des missions identiques ».

Pour des raisons techniques, l'agent a été recruté à 0.5 ETP à Tulle agglo et 0.5 ETP à la ville de Tulle.

Depuis le 11 février 2015 cet agent a été titularisé par Tulle Agglo.

Il est demandé au conseil communautaire, en accord avec l'agent, de d'établir une convention de mise à disposition individuelle, permettant à l'agent de travailler à la ville de Tulle sur des missions de webmaster, pour une quotité de 0,5 ETP.

Approuvé à l'unanimité

2.3 - Approbation des ratios d'avancement par grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, chaque assemblée délibérante fixe le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le taux doit être fixé pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux actuellement en vigueur :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Agent Social	Agent social 1 ^{ère} classe	100
	Agent social principal de 2 ^{nde} classe	100
	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	100
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{nde} classe	100
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	100
Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure	100
	Puéricultrice hors classe	100
Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé	100
Educateur de jeunes enfants	Éducateur Principal de Jeunes Enfants	100
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100
	Agent spécialisé principal de 2 ^{nde} classe des écoles maternelles	100
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100
Attaché	Attaché principal	100
	Directeur territorial	100
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{nde} classe	100
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{nde} classe	100
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100
Ingénieur	Ingénieur principal	100
	Ingénieur en chef	100
Technicien	Technicien principal de 2 ^{nde} classe	100
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Adjoint technique	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{nde} classe	100
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100
Conservateur bibliothèque	Conservateur	100
	Conservateur en chef	100
Assistant de conservation du	Assistant de conservation principal de 2 ^{nde} classe	100

patrimoine	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{nde} classe	100
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100
Animateur	Animateur principal de 2 ^{nde} classe	100
	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{nde} classe	100
	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100

Le comité technique réuni le 26 mars 2015 a rendu un avis favorable.

Approuvé à l'unanimité

2.4 – Renouvellement du contrat de l'agent chargé de mission du programme européen LEADER

En poste depuis le 1^{er} mai 2009 à Tulle aggro, un agent a en charge la gestion des fonds européens du programme LEADER dans le cadre de ses missions de chef de projet. Son contrat à durée déterminée de 3 ans a été renouvelé une 1^{ère} fois le 1^{er} mai 2012 et se termine le 30 avril 2015.

LEADER est une initiative européenne originale qui vise à promouvoir des projets innovants dans le monde rural. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) dont il est le 4^{ème} axe. Cela correspond à une enveloppe de 1,6 M€ de fonds européens pour le cofinancement des projets sélectionnés.

Le territoire bénéficie ainsi d'un véritable levier financier pour mener à bien les dossiers et d'une véritable opportunité pour notre structure qui peut ainsi faire émerger de nombreux projets sur le territoire.

Un dispositif s'achève (programmation 2007/2013) et la prochaine programmation est en voie de finalisation (programmation 2014/2020).

Le programme européen LEADER est un dispositif complet permettant d'accompagner les porteurs de projets dans de nombreux domaines comme le tourisme, la culture, l'accueil, la préservation des milieux mais qui est complexe de par sa transversalité, la diversité de ses thématiques et du fait d'un cadre légal contraignant.

Par conséquent, une véritable expertise est nécessaire pour optimiser ces fonds et pour animer ce dispositif. Cet agent, en raison de son expérience, de son profil universitaire et de sa motivation, dispose des qualités requises pour mener à bien ce travail.

Les fonds européens viennent accompagner à hauteur de 55% l'assistance technique nécessaire au bon fonctionnement du programme (cf. rapport 5.1)

La législation prévoit qu'au terme de 6 années de contrat à durée déterminée, si la collectivité ou l'établissement public décide de renouveler le contrat, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le recrutement en contrat à durée indéterminée d'un agent chargé de mission pour la gestion des fonds européens du programme LEADER, en contrat à durée déterminée à Tulle aggro depuis 6 ans. Sa rémunération sera établie sur la base du grade d'attaché territorial, avec un niveau de rémunération minimum correspondant au 3^{ème} échelon et maximum au 5^{ème} échelon du grade.

Monsieur Xavier Durand demande pourquoi on n'a jamais les noms des agents.

Monsieur Pascal Cavitte explique que c'est la règle dans les collectivités territoriales. On n'a pas besoin de nommer les personnes ce qui permet aussi de garder une certaine neutralité.

Approuvé à l'unanimité

3 / Développement économique

Rapporteur : monsieur Bernard Combes

3.1 – Approbation d'un avenant n°1 de prorogation de la convention de partenariat établie entre la Région Limousin et Tulle agglo, relative au contrat de Schéma Régional de Développement Economique 2^{ème} génération

Un Schéma Régional de Développement Economique 2^{ème} génération (SRDE 2) a été adopté le 15 décembre 2011 couvrant la période de 2012 à 2014. Il s'inscrit dans 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels :

1. Etre un territoire à haute valeur humaine ajoutée,
 - o Promouvoir l'emploi pour tous, en milieu urbain et rural et l'insertion des jeunes,
 - o Faire des offres de services pour la population un potentiel de développement,
 - o Attirer les hommes et les femmes en Limousin par la diffusion d'une image renouvelée,
2. Soutenir l'innovation et les mutations économiques,
 - o Dynamiser les entreprises pour les rendre plus compétitives,
 - o Faire de l'approche filière et collaborative une clé de réussite des mutations économiques,
 - o Soutenir les porteurs de projet de création et reprise,
3. Valoriser les ressources régionales et dynamiser l'économie de proximité,
 - o Favoriser les complémentarités économiques à l'échelle locale,
 - o Valoriser économiquement les ressources régionales forestières, agricoles, touristiques et patrimoniales.

Par délibération en date du 26 novembre 2012, Tulle agglo a approuvé une convention de partenariat avec la Région Limousin pour une durée de 3 ans, de 2012 à 2014.

Cette convention permet notamment à Tulle agglo de se positionner comme un acteur identifié du développement économique et d'intégrer les réseaux de partenariat, ainsi que les groupes de réflexion régionaux sur les thèmes de la création et du développement des entreprises. Elle permet aussi d'améliorer sa visibilité et sa communication.

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le conseil régional a prorogé le SRDE 2^{ème} génération. Cette prorogation est décidée dans l'attente d'une nouvelle convention et dans la limite de 3 ans à compter du 19 décembre 2014.

Il est demandé au conseil communautaire :

- **d'approuver l'avenant n°1 de prorogation de la convention 2012/2014 de partenariat établie entre la Région Limousin et Tulle agglo, relative au contrat de Schéma Régional de Développement Economique 2^{ème} génération ;**
- **d'autoriser le Président à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Approuvé à l'unanimité

3.2 - Cession d'une parcelle de terrain à l'entreprise VIM zone d'activités des Alleux II

Par courrier en date du 22 janvier 2015, M. Laurent Vialle, gérant de la société VIM, a fait part de son intention d'acquérir une parcelle de terrain située sur la zone d'activités des Alleux II sur la commune de Saint Mexant.

Située actuellement à Laval Verdier, commune de Saint Mexant, l'entreprise VIM est active depuis plus de 4 ans. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de la réparation de machines-outils et maintenance industrielle.

Monsieur Vialle exerce actuellement son activité à son domicile. Dans le cadre du développement de son activité, il souhaite acquérir un terrain de 2 000 m² environ pour y construire un local avec possibilité d'extension. Il envisage, grâce à ce projet, d'élargir sa clientèle et d'embaucher un salarié. Son projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface de 300 m² environ, d'une hauteur de 6 m, se répartissant comme suit :

- une partie administrative comprenant 2 bureaux : l'un pour la réception des clients, l'autre pour les études mécanique et automatismes,
- des locaux sociaux (projet d'embauche(s)),
- un atelier.

Ce bâtiment sera par ailleurs équipé d'un pont roulant.

Une visite sur les lieux a permis d'identifier un terrain répondant à ses besoins. Cette parcelle, d'une surface de 2 000 m² environ, est située dans le prolongement de la parcelle destinée à l'entreprise C1Sign.

En date du 3 mars 2015, France Domaine a déterminé la valeur vénale de ce terrain à hauteur de 9 € HT/m² soit :

- 18 000 € HT environ (dix-huit mille euros hors taxes)
- 21 600 € TTC (vingt et un mille six cents euros toutes taxes comprises - TVA au taux de 20%).

Les membres de la commission Développement économique ont donné un avis favorable à cette vente en séance du 9 mars 2015.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les propositions suivantes :

- céder la parcelle de terrain précitée à l'entreprise VIM au prix de 9,00 € HT/m² ;
- autoriser le président à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les documents afférents à cette vente.

Approuvé à l'unanimité, monsieur Marcel Vialle ne participant pas au vote

Monsieur Michel Breuilh indique que cette petite acquisition confirme que les cessions sur les Alleux se concrétisent. La zone commence à attirer les investisseurs.

4 / Tourisme

Rapporteur : monsieur Marc Géraudie

4.1 - Désignation des membres appelés à siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal

L'office de Tourisme Intercommunal a entrepris en fin d'année 2014 de revoir ses statuts.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 à 35 membres maximum issus de l'assemblée générale, répartis en 3 collèges dont le collège des membres de droit composé de :

- 5 membres élus, conseillers communautaires, désignés par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tulle agglo dont son Président,
- 5 membres élus issus des conseils municipaux des communes, désignés par la communauté d'agglomération Tulle agglo

Ce collège ne doit pas représenter plus de 1/3 de l'ensemble des membres.

Les autres collèges sont :

- Le collège des professionnels du tourisme composé de 8 à 10 membres
- Le collège de représentants de la société civile composé de 8 à 11 membres.
- Par ailleurs, sont également associés 4 membres représentant les « territoires d'accueil » de l'OTI, territoires matérialisés par un bureau d'accueil touristique. Ils sont désignés par le conseil municipal de la commune concernée.

Il convient que Tulle agglo désigne les membres appelés à siéger au conseil d'administration.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les choix du groupe de travail Tourisme réuni le 18 février 2015, soit :

5 élus conseillers communautaires	5 élus conseillers municipaux
Michel Breuilh	Yannik Seguin (Tulle)
Marc Géraudie	Béatrice Ducloux (Naves)
Christelle Coursat	Catherine Villatoux (Seilhac)
Christine Dubech	Anthony Monteil (Sainte-Fortunade)
Alain Sentier	Bernard Gourinel (Chamboulive)

Approuvé à l'unanimité

5 / Leader

Rapporteur : monsieur Michel Jaulin

5.1 – Demande des subventions européennes FEADER pour l'assistance technique LEADER 2015

L'assistance technique du Leader Corrèze-Ventadour en charge de la coordination, de l'animation et de la gestion du programme est assurée par 1.75 ETP.

L'année 2015 étant principalement marquée par la fin de gestion du programme Leader 2007/2013, il est proposé de répartir l'assistance technique de la manière suivante et sur une durée 6 mois (*le programme Leader 2014/2020 devant être opérationnel dès l'été prochain*) :

- Une gestionnaire à hauteur 0.75 ETP ;
- Une animatrice en renfort sur la partie gestion à hauteur de 0.50 ETP.

Tulle Agglo est la structure porteuse du groupe d'action locale : elle assure les dépenses et perçoit les recettes relatives à l'animation/gestion, la communication et l'évaluation.

Le financement FEADER intervient à hauteur de 55 % sur les dépenses liées à ces postes.

Le solde restant à financer est réparti entre les collectivités signataires de la convention de partenariat au prorata de leur poids démographique.

Plan de financement :

DEPENSES	Dépenses HT	Dépenses retenues par le GAL Corrèze Ventadour	RECETTES	Recettes HT	Recettes retenues par le GAL Corrèze Ventadour
Salaire animatrice 0,5 ETP	8 313,48 €	8 313,48 €			
Salaire gestionnaire 0,75 ETP	11 169,36 €	11 169,36 €			
Communication	150,00 €	150,00 €	Autofinancement	12 059,78 €	9 059,78 €
Adhésion Leader France	500,00 €	500,00 €	Leader	11 073,06 €	11 073,06 €
Charges indirectes*	3 000,00 €	-			
TOTAL	23 132,84 €	20 132,84 €	TOTAL	23 132,84 €	20 132,84 €

* les charges indirectes qui correspondent à l'environnement des postes ne sont pas éligibles au Leader.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet "Assistance technique 2015", correspondant aux postes d'animatrice et de gestionnaire, ainsi qu'aux frais supportés par l'agglomération pour la mise en œuvre du programme Leader sur la période de janvier à fin juin 2015,
- de valider le plan de financement et le calendrier de l'opération,
- de demander à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2007-2013, la communauté d'agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions dans le respect des règles FEADER,
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces affaires.

Approuvé à l'unanimité

Délégations d'attribution au bureau du 16 mars 2015

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Alain Penot demande si l'appel à candidatures concernant le remplacement de l'agent de Tulle agglo en charge de la commande publique partant à la retraite est diffusé sur le site du Centre de Gestion de la Corrèze.

Monsieur Michel Breuilh indique que ce sera fait après le vote du budget.

Monsieur Bernard Barrot demande où sera construite la maison de santé de Corrèze.

Monsieur Jean François Labbat indique qu'elle sera construite sur l'ancien site de GMC.

Fin de séance : 19 heures 30

Le secrétaire de séance

Le Président

Bastien GORSE

Michel BREUILH